Avis concernant l'endroit où siégeront les commissions de révision

Municipalité	Scrutin du
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	2017 (année) 11 (mois) 05 (jour)

Je, MARTIN LEITH, Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, avise les :

- [x] partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
- [ ] représentants des personnes habiles à voter;

que la (les) commission(s) de révision siégera(ont) aux endroits, jours et heures suivants :

Jour (Date)	Heures	Adresse	Sections de vote rattachées à cette commission (N°)
2017-10-16	14 h 30 à 17 h 30	HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE	
2017-10-18	19 h à 22 h	HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE	
	à		
	à		
	à		
	à		
	à		
	à		
	à		
	à		
	à		

Signature

Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2017 (année) 10 (mois) 06 (jour)

SMR-15.1 (09-06) D
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 112, 113 et 122